Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 001-210104014-20261013-53_26D-DE

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AIN

L'An deux mille vingt-six, le treize octobre,
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation 07 octobre 2026

Nombre de conseillers présents et représentés : 17
Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mesdames C. MOINE, M. CALMELS, C. CIMAROSTI, M. BOYER, R. CHEVALLET ;
Messieurs C. MOINE, J-C. CLEMENT, E. VEYRUNES, M. SIMON, V. RINALDI, P. RICO, J-M. LABROSSE, X. BERNARD.
Pouvoirs : Madame Y. TALHI donne pouvoir à Monsieur M. SIMON, Monsieur P. MARTINELLI donne pouvoir à Monsieur J-C. CLEMENT, Madame I. PICHARD donne pouvoir à Madame R. CHEVALLET, Madame A. KONDZIELA donne pouvoir à Madame M. BOYER.
Excusée : Madame L. DEWILDE.

Madame A. MICHAUD a rejoint la séance à 20h43, après le vote de la présente délibération.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RICO

N°2026.053 Objet – Délibération portant sur la modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3 et R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 001-210104014-20261013-53_26D-DE

Vu la délibération n° 2026.045 du 15 septembre 2026 portant modification du tableau des effectifs et création d'un emploi de Responsable ressources humaines ;

Vu la note de synthèse ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération n° 2026.045 du 15 septembre 2026, le Conseil municipal a créé un emploi permanent à temps complet de Responsable ressources humaines au service administratif, sur le grade d'Attaché relevant de la catégorie A.

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Toute création, suppression ou modification d'un emploi doit faire l'objet d'une délibération préalable, impliquant une mise à jour du tableau des effectifs.

Le titulaire de l'emploi de Gestionnaire paie et urbanisme est muté dans une autre collectivité à compter du 9 octobre 2026. L'emploi est donc vacant à cette date. La création du poste de Responsable ressources humaines, dont le périmètre recouvre la gestion de la paie, rend par ailleurs cet emploi redondant sur sa partie paie. Les missions d'urbanisme ont été réaffectées à titre temporaire à un autre agent, dans l'attente d'une réorganisation globale des services.

Il est demandé de modifier le tableau des emplois permanents de la commune comme suit : supprimer un poste d'un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire paie et urbanisme au service administratif, sur les grades d'Adjoint administratif à Rédacteur, relevant des catégories C et B.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** la suppression d'un poste d'un emploi permanent à temps complet de Gestionnaire paie et urbanisme au service administratif, sur les grades d'Adjoint administratif à Rédacteur, relevant des catégories C et B.
- **MODIFIE** le tableau des emplois tel que présenté.
- **INSCRIT** les crédits au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 13 octobre 2026
Le Maire, C. MOINE

MAIRIE de SERGY 01630